

— Par **Christophe Jabet**, coordinateur de conférence familiale au Conseil départemental de Gironde.  
 et **Marie-Pierre Auger**, doctorante au centre de recherches éducation et formation UPL, Université Paris Nanterre.

# La conférence familiale, une innovation en protection de l'enfance

L'approche nous vient des antipodes, restant encore confidentielle dans l'hexagone. Sa dimension innovante et créatrice pourrait bien séduire la profession.

**L**UC et Nadine, 14 et 9 ans, vivent en garde alternée au sein d'une famille recomposée : parents, beaux-parents, grands-parents, tantes, oncles, marraines et parrains. Leurs mère et père arrivent à communiquer sur les petits arrangements du quotidien. Mais l'un des parents a porté des suspicions sur les conditions d'éducation dans « l'autre famille ». Le dispositif est activé par une évaluation au titre de la protection de l'enfance, une proposition d'aide éducative qui s'avère inopérante, puis une information préoccupante transmise au Juge des enfants. En parallèle une proposition de conférence familiale est faite aux deux parents. C'est cette dernière qui mobilise le père qui accepte l'aventure. Un travailleur social ne connaissant pas la famille est nommé parmi les professionnels formés à cette pratique. Il devient le coordinateur neutre et non engagé dans les prises de décision. Il bénéficie de l'étayage d'une collègue et d'une superviseure, l'une des références nationales, garante de l'intégrité du processus. Les conférences familiales ont été créées il y a 40 ans en Nouvelle Zélande, le peuple maori (autochtone) collaborant à la construction de cet outil qui vise à réinterroger les fonctions régaliennes au profit d'une plus grande part décisionnelle des familles concernées. Présentée sous forme de loi ou comme une pratique professionnelle innovante, elles sont utilisées aujourd'hui dans de nombreux pays. La France s'ouvre progressivement à cette pratique définie par Hélène Van

Dijk (1) comme « *un processus contrôlé qui mène à la prise de décisions par la famille concernée pour résoudre un problème concernant un enfant en danger. Elle permet à la famille de poser le problème et de choisir, avec tous ceux qui lui sont proches, les ressources à mettre en œuvre pour sa résolution.* »

## Méthodologie

La conférence familiale de Luc et Nadine s'organise en deux temps : la préparation, puis la conférence familiale (2) qui vise à construire un plan d'action. Un premier rendez-vous du coordinateur au domicile du père permet à Monsieur de dire sa compréhension de la situation, la nature des difficultés dans sa relation avec la mère et ce que cela produit sur les enfants et l'ensemble de la famille. Le coordinateur explique qu'une conférence familiale vise à trouver des réponses à une question centrale sans jamais désigner un responsable aux problèmes. Quatre questions engagent la réflexion : « Quelles sont pour vous les préoccupations à résoudre ? » ; « Qui est en lien avec cette difficulté ? » ; « Qui sont les gens à inviter que vous considérez comme étant des personnes aidantes pour vous ? » ; « De quels éclairages professionnels auriez-vous besoin ? » Elles invitent d'emblée Monsieur à positionner ses choix de priorité et permettent de construire la question centrale : comment aider Luc et Nadine à aller mieux au sein de leurs deux familles ? Il nomme des per-

## Le réseau familial est en capacité de s'accorder autour de l'intérêt des enfants

sonnes-ressource pouvant participer à la construction d'une réponse. Le coordinateur mobilise ensuite la mère des enfants qui adhère au projet, valide la question centrale et poursuit l'identification des personnes-ressource. Elle en confirme certaines, en refuse d'autres, dit s'être sentie disqualifiée par les travailleurs sociaux. La rencontre suivante est centrée sur les enfants qui s'étonnent: il appartient donc à la famille de trouver une solution! Ils nomment à leur tour les personnes importantes pour eux. Les réseaux du père, de la mère et des enfants se juxtaposent... presque. La poursuite de la préparation engage le coordinateur à rencontrer 17 personnes dont 2 professionnels, réaliser 12 visites à domicile, 22 entretiens téléphoniques et échanger 15 mails durant 4 mois. Le coordinateur va favoriser la mise en réflexion des personnes mobilisées par la reformulation de ce qui est dit. Et cela produit ses effets: le poids du passé s'allège par des renoncements individuels, les colères s'expriment puis s'apaisent, des ajustements se construisent. Et les enfants expérimentent la capacité des adultes à s'accorder dans leur intérêt et d'avoir eux-mêmes une part active dans la réunion à venir.

## La rencontre

Le jour J, la fonction de coordinateur glisse vers celle de facilitateur: il incarne les règles de fonctionnement qui visent à garantir la sécurité des personnes présentes. Ce qui va se passer maintenant est le produit du processus réflexif mené par tous les acteurs. Le temps de la préparation a mis en relief le besoin de dialogue. Chaque personne concernée questionne les professionnels présents sur les éléments de contexte. La mère pourra dire avec émotion combien elle a peur du signalement et de ses conséquences. Après une heure trente d'échanges, la seconde étape qu'est le temps privé commence lorsque le coordinateur et les professionnels sortent de la salle afin que les enfants, la famille et leur réseau construisent le plan d'action. La mobilisation des participants doit désormais s'accorder au sein du collectif pour construire un plan réaliste et réalisable. Ici est décidé la mise en place d'un cahier de suivi entre les deux familles, l'engagement des adultes à parler aux enfants sans crier, celui du père à passer plus de temps avec ses enfants, celui des enfants à ne plus alimenter les tensions entre les adultes. Le plan constitué répondant à la question centrale, le groupe le valide en la présence du coordinateur qui consigne en détail qui fait quoi. La conférence familiale présentée ici a été réalisée sur l'un des territoires français novateurs en la matière, le département de la Gironde. En France, ce nouvel outil s'inscrit dans l'actuelle politique sociale.

Bien... nous allons tenter d'arranger tout ça grâce à une "conférence familiale"!

ça marche hyper bien en Nouvelle Zélande!



La loi de 2016 évoque les parents comme des ressources mobilisables et les détenteurs de responsabilités éducatives. Des pratiques actuelles présentent l'autorité parentale dans un ensemble de systèmes interactifs, leurs ajustements déterminant les ressources mobilisables. Après des logiques de disqualification, les parents sont maintenant qualifiés de partenaires. Ces références sont à l'œuvre dans cette pratique professionnelle innovante qui bouscule certaines des habitudes de travail, en particulier le rapport des travailleurs sociaux aux capacités des familles et enfants accompagnés. Pour Francis Alfoldi, « *la France est un pays de créativité en matière de pratiques cliniques; alors ne nous privons pas d'œuvrer au développement d'une approche française des conférences familiales* ». (3) ●

Contacts | [c.jabet@gironde.fr](mailto:c.jabet@gironde.fr) | [mp.auger@parisnanterre.fr](mailto:mp.auger@parisnanterre.fr)

[1] VAN DIJK H. (2006) *La conférence familiale : devenir acteur de sa vie*, Empan, Éditions Érès N° 62 p 136-139.

[2] Le processus qui mène à la conférence comme la réunion elle-même porte le nom de conférence familiale.

[3] ALFOLDI F (2002) *Pour introduire le Family Group Conferencing, La pratique du « Family Group Conferencing » en protection de l'enfance*, Actif Formation, p 9-13.